

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC  
séance du 19/03/2009**

---

NOMBRE DE MEMBRES : AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19 EN EXECERCICE : 19 QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION: 19 Date de la convocation : 13/03/2009 Date d'affichage : 13/03/2009
---

L'an deux mille neuf le dix neuf mars à 18 heures,  
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. M  
LOLMEDE,

**PRESENTS** : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Jacques LLORCA, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET, Philippe DESPRAT, Dominique DELBRU, Stéphane BOUDET, François ANTUNES, Philippe CARY, Christophe SOUDE, Robert SOULIE, Nans GUILHOU, Jacques FROMENT, Delphine SERRA, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Liliane BERNIOLLE, Christophe ROGER.

**ABSENTS EXCUSES (PROCURATION) :**  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** DELBRU Dominique

La séance est ouverte à l'heure précise par Monsieur le Maire, Michel LOLMEDE, qui remercie les élus d'être tous là ponctuellement, ainsi que le public et Monsieur le Percepteur Denis CHEILLETZ.

Lecture est faite des délibérations prises au Conseil Municipal précédent du jeudi 28 février. Philippe DESPRAT conteste une fois encore ce compte rendu, relève trois points et notamment une anomalie sur le vote du C.A. Immédiatement le Maire reconnaît l'erreur 11 – 8, alors qu'il devait être inscrit 10 – 8, puisqu'il n'a pas pris part au vote effectivement. Il faut donc mettre cela sur une simple erreur de frappe sans importance, qui sera corrigée dès le lendemain matin. Philippe CARY traite cette délibération de torchon, ce à quoi le Maire rétorque que, disant cela il insulte la Préfète et ses services qui ont visé le document. Il répète que c'est une petite erreur née de la force de l'habitude de transcrire 11 – 8, 11 – 8, 11 – 8, et là, exception unique, ce devait-être 10 – 8. L'incident est clos et on coupe court pour aborder l'ordre du jour et remonter le niveau.

**BUDGET DE LA COMMUNE 2009**

2098 882 € en fonctionnement et 1 491 142 € en investissement.

Monsieur le Maire présente le budget dans le détail, fonctionnement et investissement et invite le payeur à intervenir comme il le désire, quand il le désire. Nous proposons une augmentation très minime, symbolique de 0.5 % en ne touchant pas au FNB. Philippe DESPRAT et Christophe ROGER n'entendent pas ce langage, fidèles défenseurs du 0 %. Le Maire précise encore que c'est nettement inférieur à l'inflation, de l'ordre de 3 %.

Vote : 11 Pour 8 Contre

Les Taux sont ainsi adoptés :

+ 0.54 % TH	9.29
+ 0.57 % FB	19.27
0 % FNB	163.90

## **CAISSE DES ECOLES**

9054 €

Nette augmentation en recette de la subvention de 4 400 à 7 500 €. Dorénavant il y aura un seul compte de dépenses que les enseignants gèreront. Il n'y aura plus de factures courantes payées par la commune, et il en résultera plus de lisibilité.

Vote : unanime 19

## **LOGEMENTS SOCIAUX**

14 115 € EN FONCTIONNEMENT ET 292 953 € EN INVESTISSEMENT. Chantier en cours de la maison des Luciennes.

Vote : unanime 19

## **LOTISSEMENT**

484 181 € en fonctionnement et 728 665 € en investissement. Financement du lotissement du Rouget en cours. Philippe DESPRAT questionne comment on peut faire un prévisionnel sans le détail et l'analyse des travaux par nature. Le Maire et le payeur Denis CHEILLETZ répondent dans le même sens, que l'expérience permet de prévoir approximativement les frais financiers et le coût global.

Vote : 11 Pour 8 Contre

## **LIGNE DE TRESORERIE**

250 000 € 0 3.75 % sur un an.

## **AMORTISSEMENT DES VEHICULES**

Philippe DESPRAT dit sa satisfaction de voir cette mesure présentée, alors qu'il l'avait lui-même suggérée.

Vote : unanime 19

## **RECUPERATION FCTVA sur un an (2007 -2008)**

Le Maire présente cette possibilité de récupérer la TVA sur un an (2007-2008) désormais, et non deux, à condition que le niveau d'investissement soit au moins égal à la moyenne des 4 dernières années (680 000 €) Il note une forte incitation de l'Etat et un encouragement à la décision formulé par le secrétaire général lors de la réunion du 11 mars à Puy l'Evêque. Philippe DESPRAT marque sa réticence « il est difficile de mesurer les risques pris par la commune » Réponse : « Ils sont faibles. Si on n'atteint pas le niveau, on reste au principe actuel.

Vote : 11 Pour, 7 Abstentions, 1 Contre

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Les commissions travaux et environnement se réuniront mardi 31 mars à 20h30.
- Le Maire annonce officiellement la fermeture d'un poste à la maternelle et une ouverture à l'école élémentaire.
- PLU : Robert Soulié dénonce la teneur du communiqué de presse.
- Philippe Cary demande pourquoi les tarifs ne sont pas marqués sur les tickets du marché. Monsieur le Percepteur répond que l'impression des tickets serait trop élevée s'il y avait changement de tarif.
- Sylviane Bernard demande qui va payer la facture EDF au pont de Pescadoires. Prochaine réunion se tiendra à la Communauté de Communes à ce sujet avec la Commune, le Conseil Général, EDF et la Communauté de Communes.

- Philippe Desprat voudrait bien venir manger avec le Conseil Municipal dans un restaurant de la ville, mais il dit sa gêne, ainsi que Sylvianne Bernard qui rassure le Percepteur comme n'étant pas responsable de cette même gêne.

La séance est levée à 20h00.